

✍ Edito

Nous filons droit vers la fin de cette année. En termes de santé animale, on peut déjà estimer que la peste porcine africaine aura été le top des alertes sanitaires, loin devant la maladie de Newcastle ou encore la tuberculose bovine... C'était toutefois un péril annoncé depuis des mois par l'ensemble des spécialistes de la santé animale, dont notre département vétérinaire.

L'invasion virale a été rapidement détectée et semble pour l'instant limitée aux seuls sangliers du sud de la Province de Luxembourg. Chaque instance sanitaire et administrative a joué et joue son rôle respectif en appliquant les mesures ad hoc, malgré quelques hésitations compréhensibles dans l'organisation initiale de la gestion d'une telle urgence sur le terrain, soit l'inévitable « qui fait quoi ».

Dans son communiqué le 14 novembre dernier, le Comité scientifique (SciCom) auprès de l'AFSCA confirme cette efficacité et soutient les mesures de contrôle, estimant que le risque de propagation du virus chez les sangliers dans la zone infectée (ndlr: 161 cas positifs au 8 novembre 2018; source: Région Wallonne) est très élevé compte tenu de l'épidémiologie virale et des hautes densités des populations de sangliers. Confiant, il ajoute que l'éradication du foyer chez les sangliers est possible à long terme, bien que l'expérience montre que cela sera particulièrement difficile. Enfin, le risque d'introduction de la peste porcine africaine dans

les élevages de porcs est devenu faible, notamment grâce à l'abattage préventif des porcs vivant dans la zone infectée. « **Des mesures de biosécurité optimales doivent cependant être mises en place dans tous les types d'exploitations porcines** ». Ne laissez personne entrer dans votre élevage sans qu'il ait scrupuleusement respecté les principes d'hygiène élémentaires !

Parallèlement à cela, dans le contexte électoral que l'on sait, la réforme de l'AFSCA est annoncée, précipitée par le scandale alimentaire au printemps dernier. Les audits en cours seront analysés et leurs conclusions débattues par les responsables politiques fraîchement élus.

Parmi eux, certains relèvent dans cette crise l'opportunité « pour réorienter le travail de l'Agence et lui permettre de jouer un rôle essentiel dans la transition vers un système alimentaire durable, relocalisé, diversifié et transparent ». Par ailleurs entendons-nous de ci de là que ses activités doivent être réalisées dans la sphère de la santé publique, qu'elle n'aurait jamais dû quitter... A suivre de près donc, car cela nous laisse dans l'inquiète incertitude du sort qui serait alors réservé à la santé animale et des conséquences éventuelles sur le travail des éleveurs.

A l'ARSIA, pendant ce temps et ce depuis 15 ans, nous assurons à ce jour la gestion de la traçabilité et de la santé ani-

males auprès de 20 000 éleveurs wallons et, toutes espèces confondues, de leurs 23 000 troupeaux.

Nos installations récemment modernisées nous permettent de réaliser annuellement les quelques 8 000 autopsies demandées par les vétérinaires et près d'1 400 000 analyses, à des fins diagnostiques ou d'éradication de maladies de troupeau telles l'IBR et BVD, dont notre pays approche plus sûrement que lentement du statut indemne.

Ça c'est pour la routine... Derrière elle existent : infrastructures adaptées, équipements de labo à la pointe, banques de données recouvrant traçabilité et santé animale sur toute la Wallonie, logistique souple et rodée, philosophie 'proche du terrain', conseil d'administration proactif et en phase avec la réalité de l'éleveur et de son vétérinaire et, last but not least, personnel polyvalent et hautement qualifié... Au moindre signal d'alerte, passant au régime supérieur, notre ASBL activera sans hésitation et avec rigueur ces rouages et leviers, confiante en son moteur principal, la préservation de la santé animale et son indispensable alliée, la traçabilité..

Bonne lecture à toutes et tous,

Jean Detiffe, Président de l'ARSIA

Conseils sanitaires de saison « Un éleveur averti en vaut deux... » !

Quelques points sensibles méritent votre attention au retour des animaux à l'étable afin qu'ils abordent, jeunes et adultes, le prochain hiver en forme.

Hygiène « de et autour » de l'animal

Le nettoyage printanier, voire la désinfection des locaux d'élevage, suivi du vide sanitaire estival, auront permis l'élimination, en grande partie, des parasites et nombreux autres germes.

Gale des bovins: c'est à la rentrée des bêtes qu'il faut agir: tous à la tonte! En éliminant poils et croûtes qui contrarient l'accès à la peau d'un éventuel traitement acaricide, la tonte favorise aussi l'évaporation de la transpiration et empêche le maintien d'un milieu humide, favorable aux microscopiques mais non moins dévastateurs acariens. La gale est une réelle calamité économique dans un élevage; sur un bovin, 10% de surface cutanée atteinte correspondent à une perte de 9 kg par mois... Sans compter les surinfections bactériennes liées à l'affaiblissement général de l'animal, aggravant la situation et nécessitant un couteux traitement par antibiotiques. Il s'agit aussi de bien-être animal: les lésions galeuses sont source d'inconfort voire de douleurs aiguës... et par conséquent d'une moindre productivité. Traiter systématiquement les animaux avant l'apparition de symptômes ou le plus précocement possible limite les pertes. Il est recommandé de traiter deux fois par an: à la rentrée et à la sortie des bêtes. Consultez votre vétérinaire à ce propos.



Levez le pied... de vos bovins! Surveillez l'hygiène et l'intégrité des onglons et au besoin parez-les. Ce soin limite l'apparition de lésions et protège le membre en amont et la statique du bovin qui, en stabulation, piétine plus qu'il ne marche. Si nécessaire, ils seront traités à temps, au cas par cas, et au besoin en organisant des passages par pédiluves désinfectants.

« A boire et à manger »

Demandez l'analyse des fourrages pour l'établissement des rations hivernales, en parti-

culier pour les foin et ensilages de maïs, après cet été caniculaire. Outre les paramètres courants, il est essentiel d'en connaître les teneurs en minéraux et oligo-éléments. En particulier en élevage viandeux, demandez le dosage du sélénium et de la vitamine E dont les rôles sont importants pour l'immunité en général, la qualité du muscle (myopathie) et la reproduction (avortements). Le Zinc est aussi à contrôler, dont les carences sont plus fréquentes dans les élevages atteints par la gale.

Au quotidien, le chien est un compagnon de

travail idéal pour le fermier, ... Cela ne dispense pas, préventivement, de **maîtriser la transmission de maladies telles que la néosporose** par le chien (de la ferme, mais aussi ceux du voisinage...) en évitant son accès aux zones de stockage des aliments et de nourrissage et aux abreuvoirs ainsi qu'aux arrières-faix, avortons, veaux mort-nés, veaux morts et à la viande crue.

Vérifiez le bon fonctionnement de vos **installations d'abreuvement**, notamment en cas de gelée. Chaque animal, quel que soit son âge, doit avoir accès en permanence à de l'eau propre et fraîche, c'est essentiel.

Vermifuger futé

Avant de traiter d'éventuelles **verminoses gastro-intestinales** et dans un souci d'efficacité et d'économie, consultez d'abord votre vétérinaire. En effet, sur base de l'examen clinique et des résultats des prélèvements de matières fécales et de sang et/ou de lait, il vous indiquera l'opportunité réelle de tels traitements - car l'immunité naturelle est à privilégier - et dans tous les cas la substance adéquate à administrer, ainsi que sa forme et le protocole d'administration.

Assurer les défenses

Recueillir et **conserver les premiers colostrums**

Suite page suivante

excédentaires s'impose. Ils sont en effet qualitative-
ment supérieurs aux colostrums de la fin de l'hiver,
compte tenu de l'alimentation hors sol.

Un bon colostrum est...

- issu de la première traite d'une mère multi-
pare de l'élevage, indemne de paratubercu-
lose et d'IBR, sans mammite, et n'ayant pas
eu de veau à problèmes,
- contrôlé pour sa teneur en anticorps autre-
ment dit en immunoglobulines (IgG) avec un
réfractomètre, disponible dans le commerce.
- conditionné en bouteilles ou sacs de congé-
lation étiquetés avec l'origine et la date de
prélèvement,
- conservé au congélateur, maximum 1 an,
- décongelé à une température inférieure
à 55°C au bain-marie, jamais au micro-
ondes !

Le colostrum peut être enrichi en recourant à
la **vaccination des mères**, 6 à 8 semaines
avant le vêlage. Pour gagner en efficacité, cette
démarche mérite d'être réfléchie. Les germes
renseignés dans le vaccin correspondent-ils aux

germes responsables de la diarrhée des veaux
observée dans l'exploitation ? Le vaccin a-t-il
été conservé dans de bonnes conditions ? Le
programme de vaccination est-il bien connu et
respecté ? Enfin, la mère vaccinée est-elle en
bonne santé et reçoit-elle de l'eau en suffisance
ainsi qu'une ration équilibrée ? En effet, le
colostrum apporte au veau non seulement des
défenses immunitaires mais aussi les premiers
nutriments nécessaires à sa croissance. Dans
une certaine mesure, le métabolisme énergé-
tique de la mère privilégie naturellement les
besoins du fœtus et ensuite la production de
colostrum/lait par rapport aux besoins de son
veau. Néanmoins, elle ne peut pas donner... ce
qu'elle n'a pas ! On veillera donc à ce que la
vache ne soit pas elle-même carencée.

Enfin le colostrum est naturellement très riche
en vitamine A. Chez les primipares cette teneur
est toutefois souvent beaucoup moins impor-
tante. Dans ce cas, les veaux pourront recevoir
un supplément de vitamine A.

Une démarche de vaccination ne dispense
certainement pas de respecter la plus stricte
hygiène au moment du vêlage et au cours de

l'élevage : le déclenchement d'une infection est
le plus souvent la conséquence d'une pression
ambiante d'infection supérieure aux capacités
de défense du veau.

Enfin, dans la foulée des vaccinations, on n'oublie-
ra pas celle des **broutards** dans le cadre de la
prévention des maladies respiratoires. Le schéma
vaccinal doit idéalement être défini en fonction
du contexte épidémiologique de l'élevage, ce que
votre vétérinaire vous aidera à programmer.

Maladies de saison

Les épisodes cliniques de **salmonellose bo-
vine** augmentent classiquement en été et se
prolongent en automne... Notre labo conseille
vivement d'**identifier le sérotype** présent
dans l'exploitation. En termes de vaccination
et de traitement, une infection à *Salmonella
dublin*, la plus fréquente dans nos élevages,
ne se gère pas comme une salmonellose à *Sal-
monella typhimurium*. Le laboratoire de l'Arsia
pourra poser un diagnostic et réaliser l'antibio-
gramme indispensable pour évaluer une éven-
tuelle résistance et appliquer un traitement
efficace, car adapté. Par ailleurs, si les vaccins

disponibles dans le commerce ne résolvent
pas une problématique de salmonellose, votre
vétérinaire proposera un traitement par auto-
vaccins, réalisables à l'Arsia.

L'automne est aussi la saison de la **maladie
des gros pâtureurs ou « erlichiose »**...
Cette maladie, transmise par les tiques, est
aiguë, mais un animal soigné à temps peut
être sauvé. Une bête s'isole ? Ne rumine plus ?
Fiévreuse ? Urines rouges ? Appelez votre vété-
rinaire sans tarder.

Ouvrir l'œil

Attention enfin aux **intoxications alimen-
taires** lors des dernières semaines en pâture,
suite à l'ingestion malencontreuse de déchets
saisonniers issus de la taille d'arbustes toxiques
tels que les ifs, les buis, troènes, évacués distrai-
tement par un voisin non informé de leur haute
toxicité ... Quelques branches parfois suffisent
pour mettre en terre ruminants et chevaux !

Au besoin et au quotidien, votre vétérinaire
et l'équipe sanitaire de l'ARSIA vous accom-
pagnent et vous conseillent. Excellente saison
hivernale à toutes et tous !

Passeports bovins

Modification des "codes robes"

Dans le souci d'une simplification administrative émanant du secteur agricole, **les codes
robes des bovins ont été simplifiés**. Ils sont désormais spécifiés au verso des nou-
veaux passeports Sanitel. Sur CERISE, ces modifications sont d'ores et déjà implémentées,
vous simplifiant de la sorte l'encodage.

Anciennes robes		Nouvelles robes	
Code	Description	Code	Description
1	Rouge	1	Rouge
2	Rouge-pie	2	Rouge & blanche
3	Pie-rouge	2	Rouge & blanche
4	Blanche	4	Blanche
5	Pie-bleue	6	Bleue & blanche
6	Bleue-pie	6	Bleue & blanche
7	Pie-noire	8	Noire & blanche
8	Noire-pie	8	Noire & blanche
9	Noire	9	Noire
10	Brun souris	11	Brune claire
11	Brun clair	11	Brune claire
12	Brun foncé	12	Brune foncée
13	Grise	13	Grise



Veillez à ne plus envoyer de courrier aux anciennes adresses postales de l'ARSIA situées
à Mons, Libramont et Loncin... Elles ne sont plus actives, ce qui peut engendrer la perte
du courrier ou un important retard de distribution. Merci pour votre collaboration !

Pas assez de colostrum ?

Faites vos stocks dès à présent !

La disponibilité de colostrum est désormais garantie par la
société ECI, à Marloie pour cette saison de vêlage, en parti-
culier le colostrum bovin normal congelé en bouteilles.

Si vous manquez de colostrum dans votre élevage, protégez
vos veaux en leur donnant ce colostrum produit de la pre-
mière traite et issu d'exploitations européennes indemnes
de brucellose, tuberculose et leucose. Ce produit est entiè-
rement naturel, riche en anticorps maternels (minimum 60g
d'immunoglobulines) et possède une haute valeur nutritive.

Commandez-le en le réservant dès à présent à l'AR-
SIA en appelant le **083/23 05 15** extension 1-3 ou en
envoyant un mail à commande.colostrum@arsia.be

Le colostrum lyophilisé en sachet de 200 g ainsi que le
colostrum "IBR anticorps négatif" sont également dispo-
nibles, mais en quantités très limitées.

Votre commande pourra être livrée chez le détenteur (minimum 40 litres) ou retirée à
l'accueil de l'ARSIA.

Rappel important des étapes et indications à respecter rigoureusement afin de
garantir une protection optimale de vos veaux :

- **Décongélation** : impérativement dans un seau d'eau tiède (35°C - 45°C, pas plus !)
- **Administration** : en **3 repas** avec un biberon ou une sonde œsophagienne, à une
température d'environ **35°C**.

1^{er} repas

1 litre à la naissance
du veau

2^{ème} repas

1 litre 6 heures
après la naissance

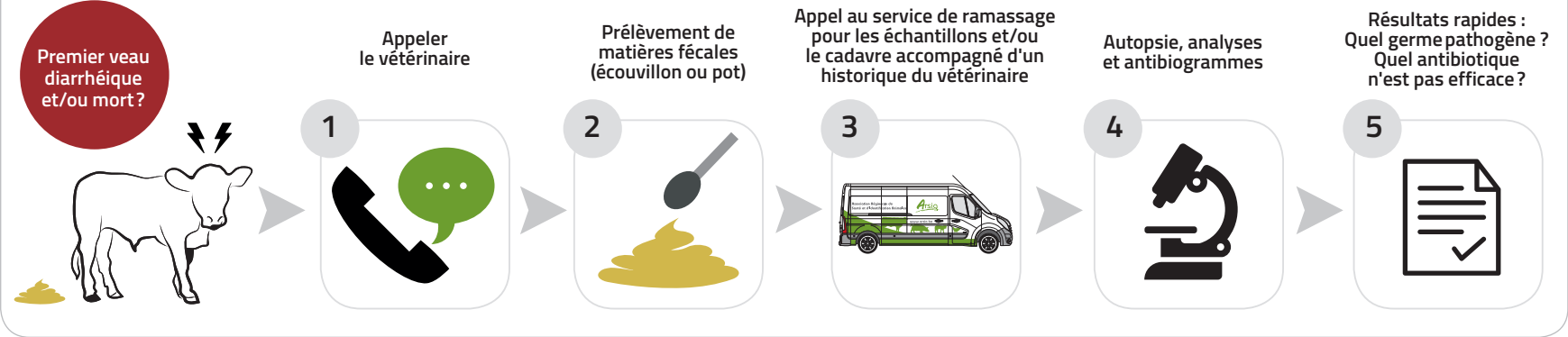
3^{ème} repas

1 litre 12 heures
après la naissance



Gain de temps, gain d'argent

N'attendez pas, prenez les devants



Quand la paratuberculose est là...

Contrôler et lutter!

Le plan de contrôle

Le plan de contrôle de la paratuberculose (PTU), né de la volonté conjointe de l'industrie laitière et des organisations agricoles (FWA, ABS, Boerenbond), propose au producteur d'évaluer le risque de présence du bacille dans le lait produit et le cas échéant, de réduire le niveau de contamination du lait livré en laiterie. Ce plan n'a donc PAS pour objectif d'assainir les troupeaux infectés. Le dépistage est réalisé au moyen d'un test ELISA sur le sang ou le lait, obligatoirement pour la spéculation laitière avec la possibilité d'ajouter le cheptel viandeux.

Le statut « excréteur » ou non des animaux détectés positifs peut être ensuite établi via un test PCR sur matières fécales. Sur base des résultats d'analyse, les troupeaux sont classés en 3 niveaux selon le pourcentage d'animaux positifs et leur réforme si nécessaire.

Niveau A : risque de contamination du lait de tank faible: pas (ou plus) d'animal excréteur dans le troupeau laitier

Niveau B : risque de contamination du lait de tank modéré

Niveau C : risque avéré de contamination du lait de tank

Le Fond de Santé octroie une aide d'1,7€ par animal testé et par an.

A droit aux aides, tout détenteur qui...

1. produit du lait
2. s'engage à tester au moins tous les bovins laitiers de son troupeau (âgés de plus de 30 mois) tous les ans ou les deux ans, selon le niveau attribué
3. s'engage à réformer tous les animaux potentiellement ou confirmés excréteurs dans les délais impartis.

A l'exception des troupeaux ayant été classés en niveau C ou ayant obtenu un niveau A il y a au moins 3 ans.

Coût

- **Test ELISA:** 4,23€ HTVA pour les membres cotisants à ARSIA+ (7,51€ pour les non cotisants).
- **Test PCR:** 40,59€ HTVA par pour les membres cotisants ARSIA+.
- Les frais de prélèvement sont à charge de l'éleveur.

Le plan de lutte

Proposé à tous les éleveurs wallons cotisant à ARSIA+, le plan de lutte vise l'assainissement des cheptels infectés et nécessite un dépistage complet et intensif, la mise en place de mesures sanitaires et le testage obligatoire des animaux achetés.

Le dépistage est réalisé par un contrôle sur le sang ou le lait (ELISA) ET sur les matières fécales au moyen d'un test 'PCR' de TOUS les bovins de plus de 24 mois.

L'ajout du test PCR augmente assurément la capacité de détection des animaux infectés. Aucun délai de réforme n'est imposé dans ce plan.

En collaboration avec le vétérinaire d'exploitation, une visite du vétérinaire conseil de l'ARSIA est programmée une fois par an, afin de réaliser un audit du troupeau. A cette occasion, les conseils individualisés et adaptés quant aux mesures de lutte à mettre en place, sont apportés à l'éleveur.

Coût

8,50€ HTVA/test PCR, tarif préférentiel, pour tout détenteur cotisant dès le moment où il est inscrit au plan de lutte PTU.

la garantie «Troupeau A+»

L'achat d'un bovin infecté et 'négatif' au test à l'achat ou encore la distribution de colostrum contaminé ouvrent grand les portes à la paratuberculose dans un troupeau !

Quand l'achat de bovins de remplacement ou de colostrum s'impose, l'idéal est par conséquent de se fournir exclusivement dans des cheptels indemnes de la maladie.

Cette qualification sanitaire n'existe pas encore... Mais on s'en approche !

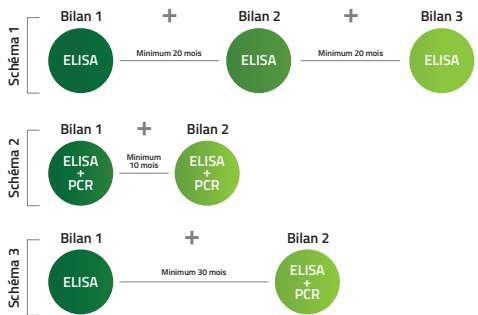
L'ARSIA propose en effet la qualification « A+ » pour les troupeaux wallons apportant des garanties très élevées. La liste de ces troupeaux déjà qualifiés A+ est disponible sur notre site www.arsia.be

La garantie porte exclusivement sur les bovins nés dans le troupeau et, selon la partie du cheptel analysée, peut porter sur l'ensemble du troupeau ou uniquement sur la partie laitière.

Attribution de la « qualification A+ »

La qualification A+ peut être acquise différemment selon les analyses réalisées lors des bilans paratuberculose et des délais entre eux (voir figure 1). Les résultats de ces derniers doivent bien évidemment **tous être négatifs**.

De plus, **aucun résultat positif** ne doit avoir été enregistré lors d'éventuels autres analyses réalisées.



Pour s'inscrire au(x) plan(s)

Renvoyer le(s) contrat(s) du(des) plan(s) de contrôle/de lutte (disponibles sur notre site) par courrier, fax ou email à l'ARSIA, qui assurera le suivi du dossier.

Il y a de la néosporose dans mon élevage, que faire ?

Il n'existe ni traitement ni vaccin disponibles, à l'heure actuelle du moins

1. **Préventivement**, maîtriser la transmission de la maladie par le chien (de la ferme, mais aussi du voisinage...) en évitant son accès:
 1. aux zones de stockage des aliments et de nourrissage et aux abreuvoirs pour bovins
 2. aux arrière-faix, avortons, veaux mort-nés, veaux morts et à la viande crue.
2. **Distinguer** les bovins sains des bovins infectés « horizontaux » (temporaires) et « verticaux » (porteurs chroniques à vie) puis éliminer progressivement les vaches infectées verticalement. Les lignées indemnes seront alors préférentiellement gardées pour la production et le renouvellement du troupeau.

Que propose l'ARSIA ?

Si la présence de néosporose a été confirmée dans un élevage, l'ARSIA propose 1 plan de lutte qui se décline selon 2 stratégies possibles, prenant en compte la situation de l'élevage et les objectifs de gestion sanitaire de l'éleveur. Leur objectif commun est l'assainissement du troupeau. Toutes deux sont basées sur des bilans de dépistage sur le sang des bovins âgés de plus de 6 mois et/ou des veaux avant prise de colostrum. Toute femelle nouvellement introduite dans le troupeau doit également être testée. Les avortons dont rappelons-le ici, la déclaration est obligatoire, sont de même envoyés au laboratoire de l'ARSIA à des fins d'autopsie et de prélèvements, tel que proposé dans le cadre du « protocole officiel » de diagnostic des avortements.

Les prélèvements nécessaires sont réalisés par le vétérinaire d'épidémiologie-surveillance ou son suppléant.

Le statut du troupeau est qualifié d'assaini lorsque l'ensemble des animaux de plus de 6 mois obtiennent un statut « sain ».

Si votre élevage est concerné par cette problématique, n'hésitez pas à nous contacter!

Contact et informations sur les plans paratuberculose et néosporose

E-mail: admin.santé@arsia.be - Tél.: 083 23 05 15 option 4



Identification des lapins et volailles

Dernière ligne droite !



D'ici fin décembre 2018, et selon certaines conditions d'élevage (type de production, transformation, nombres d'animaux,...), volailles et lapins devront être enregistrés.

Changement longuement évoqué et détaillé dans notre édition de septembre*, c'est en effet ce que prévoit le Fédéral dans l'arrêté royal du 25 juin 2018, lequel établit un nouveau système d'identification et d'enregistrement des volailles, des lapins et de certaines volailles de hobby. Ce dernier facilitera et optimisera la maîtrise de toute situation sanitaire à risques telle qu'en cas d'épidémie.

Éleveur de volailles et/ou de lapins concerné ? Il vous reste moins de 40 jours pour :

- demander l'enregistrement de vos élevages
- mettre à jour vos données si vous êtes déjà enregistré comme éleveur de volailles

Le **formulaire** adéquat est disponible sur nos sites de Ciney, Mons et Rocherath ou télé-

chargeable via notre site www.arsia.be**

Une question sur l'enregistrement, le formulaire ou les obligations ? Prenez contact avec le service SANITEL Volailles / Lapins de l'ARSIA !

Contact

Tel : 080 64 04 44

*Toujours disponible sur notre site :

www.arsia-asbl.be/wp-content/uploads/PDF-Arsia-Infos/2018/AI-septembre-2018-FR.pdf (page 3)

** **VOLAILLES :** http://arsia-asbl.be/wp-content/uploads/documents-telechargeables/FORM_C_10-3_F.pdf

LAPINS : http://arsia-asbl.be/wp-content/uploads/documents-telechargeables/FORM_C_10-9_F.pdf

Lisier et fumiers d'élevage

Sources de contamination à maîtriser

De nombreux agents pathogènes, responsables d'autant de maladies et présents dans les sécrétions ou les déjections animales, fécales ou autres, abondent dans les fumiers et lisiers. Ecosystème microbien naturel sans doute... mais quelques mesures de biosécurité s'imposent !

Un matelas de germes

Les litières et effluents d'élevage recueillent et concentrent les germes tous genres confondus, bactéries, virus, parasites,... présents dans les matières fécales, l'urine, les arrières faix, les produits d'avortements, ou encore les desquamations et autres suppurations cutanées. Les exemples sont légion : la bactérie responsable de la paratuberculose ou encore la corona et rotavirus dans les matières fécales, celle de la leptospirose dans les urines, celle de la fièvre Q dans les produits d'avortement, l'acarien de la gale dans les croutes cutanées, les bactéries du piétin dans les suppurations des onglons, ... En un mot une armada de germes, qui plus est dotés bien souvent d'une capacité de résistance surprenante, allant jusqu'à des mois, voire des années. Ainsi certaines bactéries telles que les clostridies peuvent s'enkyster et leurs « spores » ainsi produites survivent plusieurs années voire dizaines d'années dans le milieu extérieur, pour déclencher si les conditions s'y prêtent entérotoxiémies, tétanos, charbon ou encore botulisme. Les virus se défendent plutôt bien aussi, avec pour exemple le désormais tristement célèbre et redoutable virus de la peste porcine africaine..., et persistent pour certains plusieurs mois dans les déjections, à peine altérés par les fermentations et l'élévation de température propres au fumier (voir plus loin).

Quant aux parasites, ils n'aspirent qu'à cela, un bon bain de matière fécale, afin d'assurer leur recyclage par les bouses en stabulation. C'est le cas des vers gastro-intestinaux, cryptosporidies, ascaris et autres coccidies dont la persistance des œufs peut atteindre 2 ans !

Effet thermique accélérateur en stabulation...

Selon la littérature, la litière accélère la dynamique de contamination lorsqu'elle est humide par ventilation insuffisante et/ou trop épaisse



© <https://fermepedagogiquelapouilliereleblog.files.wordpress.com>

suite à un paillage surabondant ou un curage insuffisant, et que sa température interne est favorable à la multiplication des germes. Ce risque est quantifiable en prenant la température à **10 cm de profondeur du paillage. Il est préconisé de retirer le fumier à partir de 36°C.**

Dans le commerce, sont proposés des produits asséchants de litière, sur base de résultats obtenus en laboratoire attestant leur activité bactéricide sur les microbes. L'on retiendra qu'ils sont intéressants dans certaines situations, par exemple en cas d'excès d'humidité à cause de brouillards persistants,... mais qu'ils ne peuvent en aucun cas se substituer à une faille de conception d'un bâtiment en particulier une ventilation défectueuse, ni à un manque ou excès de paillage ou à un surnombre d'animaux.

... puis épurateur dans les fumiers

Dans les fumiers, substrat peu aéré, soit en anaérobiose, les processus thermiques liés aux fermentations limitent la survie des agents infectieux et des parasites. Leur teneur en matières solides favorables à la multiplication de la flore commensale concurrente et leur température élevée détruisant les germes thermosensibles expliquent l'effet « purifiant » observé, et ce en quelques semaines.

Dans les composts, substrat mécaniquement

aéré, soit en aérobiose, les réactions biochimiques sont accrues et génèrent des élévations de température plus rapides et plus intenses, d'une dizaine de degrés environ.

Toutefois, diverses parties de ces deux types d'effluents n'atteignent pas uniformément des températures élevées : les parties profondes si la quantité de paille est insuffisante (fumier), les parties superficielles du fait d'échanges thermiques avec l'air ambiant (compost). On estime à **8 kg de paille par animal et par jour**, nécessaires pour atteindre 60°C en fermentation anaérobiose et 70°C en fermentation aérobiose.

Si la durée de stockage du fumier, sans nouvel apport quotidien - avec effet de réensemencement -, est de l'ordre **d'un mois**, on obtient un seuil de sécurité suffisant pour la plupart des pathogènes.

Une persistance plus longue au sein des lisiers

Dans les lisiers, la température reste basse et constante (20 à 30°C). Ce phénomène est favorable à une survie des bactéries plus longue dans ce type d'effluent que dans les fumiers et composts. Mais la compétition pour les substrats nutritifs avec les bactéries commensales, représentée en grand nombre, entraîne une disparition des bactéries pathogènes après **deux mois de stockage et s'il n'y a pas de réensemencement quotidien** par les fèces des animaux

excréteurs. La seule difficulté du contrôle de la contamination des fosses reste la latence entre l'épandage et le remplissage total des fosses.

Ceci explique cela...

Les **diarrhées néonatales** en particulier, fréquentes et récurrentes, trouvent une grande part d'explication dans le fumier, outre la promiscuité avec d'autres animaux malades ou encore le matériel contaminé. Nous évoquons dans notre dernière édition la succession au fil de la vie du jeune bovin des germes responsables à savoir coccidies, cryptosporidies, virus et bactéries,... Au stade d'épidémie, cela 'tourne' en cercle vicieux, les veaux infectés excrétaient massivement des éléments contaminants et alimentant d'autant plus la source extérieure de germes. Second exemple bien connu des producteurs de lait, les justement nommées « **mammites** d'environnement », liés aux contacts des trayons avec sols et litières.

Des précautions particulières pour certaines pathologies

Certains agents pathogènes sont plus résistants, allongeant de la sorte les temps nécessaires d'un mois pour les fumiers ou deux pour le lisier pour assainir des effluents. Cela concerne les diarrhées néonatales (résistance des agents viraux et parasitaires) et la paratuberculose (résistance de plus de 5 mois dans les bouses). Ainsi, en cas de telles pathologies dans son élevage, l'utilisation des fumiers sur les prairies, en particulier pâturées par les jeunes, est à proscrire ou ne peut être réalisée qu'après une mise en tas de **6 mois minimum**.

En cas d'avortements dus à la fièvre Q, des précautions sont aussi à prendre pour l'épandage du fumier ! Cette maladie est une zoonose, la transmission de la bactérie se fait surtout par voie respiratoire, favorisée par l'épandeur avec des aérosols contaminés.

En résumé

- La litière peut être facteur de dynamique de contamination ⇒ **contrôler** la température de la litière et **curer** lorsqu'elle atteint 36°C à 10 cm de profondeur.
- Le stockage est épurateur ⇒ **stocker** (sans nouvel apport quotidien !) 1 mois pour les fumiers ou composts ou 2 mois pour les lisiers.
- La présence de maladies à germes résistants (paratuberculose, diarrhées néonatales,...) nécessite une phase d'épuration plus longue ⇒ **ne pas épandre sur des prairies** pâturées ou ne le faire qu'après un **stockage** à 6 mois.
- Les matériels de transport et de manipulation des effluents d'élevage peuvent être contaminés ⇒ **désinfecter les matériels** utilisés collectivement.
- La présence de maladies entraîne une contamination des stabulations ⇒ **nettoyer et désinfecter les bâtiments** concernés.

Sources : <http://www.gdscreuse.fr/?p=5960>